

Le loup bientôt sans protection ?

ENVIRONNEMENT. Les attaques du loup sont de plus en plus nombreuses. Au grand dam des éleveurs. La France vient de saisir l'Europe pour qu'il perde son statut d'espèce strictement protégée.

8 500 BREBIS sont tombées dans les crocs de loups en France entre juillet 2014 et juillet 2015. Face à l'exaspération des éleveurs, la ministre de l'Ecologie a saisi la Commission européenne pour obtenir une révision du statut juridique protégeant le prédateur, *Canis lupus* étant considéré aujourd'hui par la convention de Berne comme une espèce strictement protégée. Au grand dam des associations écologistes pro-loup, qui viennent de saisir le Conseil d'Etat contre les autorisations de destruction de loups accordées cette année par le gouvernement, Ségolène Royal souhaiterait que l'animal bénéficie désormais en France du statut moins protecteur d'espèce protégée.

« Les attaques de troupeaux ont doublé en cinq ans, et ce nouveau statut permettrait d'alléger les démarches administratives permettant de prélever un loup en cas d'attaque avérée sur des brebis », explique-t-on au cabinet de la ministre, où l'on rappelle que « l'indemnisation des éleveurs coûte chaque année 15 M€ ». Après avoir totalement disparu de l'Hexagone, l'animal est naturellement revenu via les Alpes italiennes dans les années 1990 et n'a cessé depuis d'accroître son territoire, sa présence étant aujourd'hui avérée dans vingt-neuf départements.

« A l'époque où il avait été classé, il n'y en avait plus un seul en France »

Christophe Castaner, président du Groupe national loup

Environ 300 loups vivent aujourd'hui dans l'Hexagone. Une population qui a triplé en dix ans. « Non seulement, cette espèce n'est plus en voie de disparition, mais on n'arrive plus à gérer son extension, estime la présidente de la Fédération nationale ovine, Michelle Boudouin. Désormais, il attaque même de jour, parfois à quelques mètres

des bergers et des maisons. » « Le 22 août, un loup a sauté en plein milieu d'après-midi le filet électrique qui protégeait un troupeau de brebis dans la Haute-Loire et a égorgé une des brebis », témoigne Claude Font, éleveur en Auvergne.

Alors que le gouvernement a fixé à 36 le nombre de loups pouvant être abattus cette année dans le cadre du protocole de protection des loups, les pro-loup estiment que « les abattages de loups sont

sans efficacité pour la protection du bétail car la prédation continue sur les troupeaux qui ne sont pas suffisamment protégés ». L'association Ferus dénonce aussi « l'impunité » dont bénéficient les éleveurs qui ont obtenu de la préfecture de la Savoie l'abattage de six loups après la séquestration, le 1^{er} septembre, pendant une nuit et une matinée, du président du parc national de la Vanoise par des éleveurs qui réclamaient des mesures

concrètes contre les attaques de troupeaux.

« En accordant le tir de six loups, c'est l'éradication pure et simple du loup en Savoie que le préfet programme, et ce pour quelques troupeaux non protégés, fulmine l'association qui affirme que « les dégâts ont chuté de 30 % en Savoie par rapport à l'année 2014 ». Alors que vingt-deux loups ont été tués en France entre l'été 2014 et l'été 2015, Christophe Castaner, qui préside le

Groupe national loup, estime de son côté qu'il n'est « pas illogique de déclasser » le statut juridique du prédateur. « A l'époque où il avait été classé, il n'y avait plus un seul loup en France, souligne le député des Alpes-de-Haute-Provence. Mais, aujourd'hui, la population de loups connaît une croissance moyenne de 19 % chaque année et on peut considérer que l'espèce n'est plus menacée. »

FRÉDÉRIC MOUCHON



(« L'Est républicain » / Alexandre Marchi.)

Le Parisien samedi 5 septembre 2015

LP/Infographie.